

FAIBLE FÉCONDITÉ : QUE FAIRE ?

Julien DAMON

La France connaît une diminution significative des naissances. Les responsables publics s'en inquiètent et cherchent des solutions. Les recettes sociofiscales habituelles présentent cependant peu de probabilités d'inverser la courbe de la fécondité. Des voies variées doivent être explorées, certaines classiques, comme l'investissement dans l'accueil de la petite enfance, d'autres plus originales, tel le soutien aux recompositions familiales.

Quand nombre de pays pauvres souhaitent voir diminuer leur fécondité, nombre de pays riches voudraient la voir augmenter. D'un côté, donc, la perspective effrayante de la « bombe population » ; de l'autre, la perspective, qui n'est pas non plus apaisante, de la dépopulation. Dans le premier cas, les frayeurs se modèrent par des projections qui envisagent plutôt une stabilisation à venir de la population mondiale. Dans le second, les inquiétudes se renforcent par des tendances qui se dégradent.

Un spectre hante même l'Europe, celui du déclin démographique¹. Dans l'Union européenne, avec ses frontières contemporaines, post-Brexit, le solde des naissances vivantes par rapport aux décès est devenu négatif au début des années 1990. Pour la France, le point d'inflexion se situerait autour de 2035². Il pourrait être plus rapproché

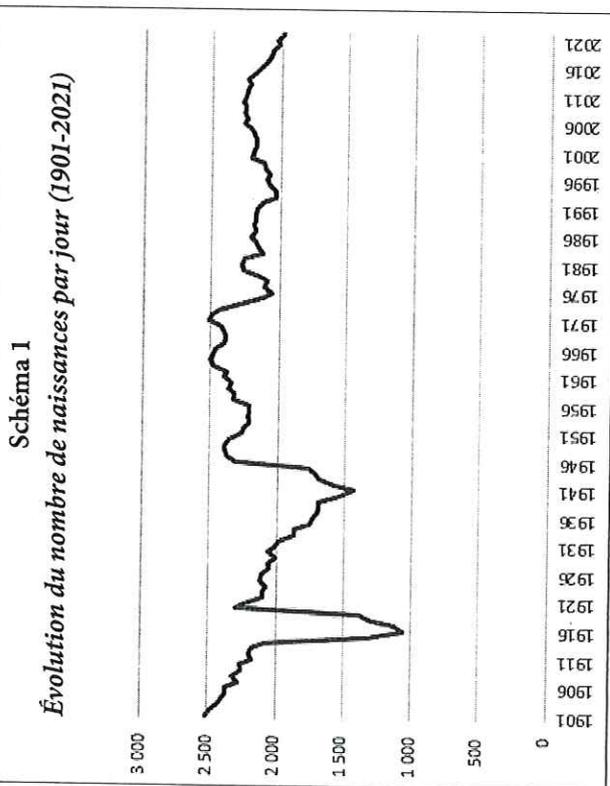
1. Sur les autres spectres du surpeuplement et du dépeuplement, voir, dans une visée explicitement néomalthusienne, Georges Minois, *Le poids du nombre. L'obsession du surpeuplement dans l'histoire*, Perrin, 2011.

2. À ces sujets, voir Julien Damon, « Europe : effondrement démographique en vue ? », *Telos*, 26 mars 2021 (sur www.telos-eu.com/fr/).

encore, en raison du recul accéléré de la fécondité depuis la crise de la Covid-19. Quelques « écodécroissants » crient « alléluia » car ils estiment que toute nouvelle naissance occidentale pèse trop gravement sur la planète, sur le climat et sur l'avenir de l'humanité.

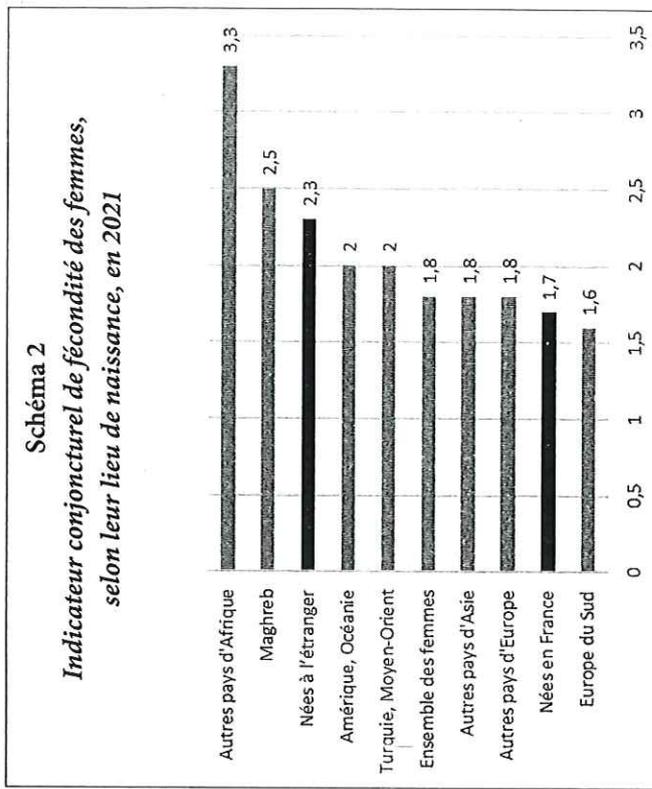
Le recul de la fécondité

La fécondité française résiste toutefois mieux qu'ailleurs, avec un taux qui reste aux premiers rangs des pays riches. « Cocorico », rétorquent donc les optimistes aux déclinistes patentés et aux écologistes exaltés. « Alerte », lancent cependant les démographes. La tendance inquiète en effet légitimement. L'indicateur conjoncturel de fécondité (1,8 enfant par femme en 2022) baisse depuis plus de dix ans. Le nombre quotidien de naissances est, depuis 2022, repassé sous la barre des 2 000, un niveau qui n'avait pas été connu depuis 1945⁵.



Source : Insee
Jusqu'en 1956, les chiffres concernent la France métropolitaine, ils concernent ensuite la France entière.

Experts et responsables politiques traitent des explications et des conséquences d'un phénomène aux explications ambiguës et aux inerties problématiques. Sur le plan des effets, se retrouvent, pélemêle, la baisse de la population en âge de travailler, des contrecoups sur le financement des retraites, des perspectives de fermeture d'établissements scolaires, des interrogations sur la croissance, les finances publiques et l'innovation. Au titre des explications, chacun met en avant son idée : individualisme et hédonisme des jeunes générations, éco-anxiété et malaise global de ces mêmes jeunes générations, suites de la Covid-19 et situation géopolitique alambiquée, hypersexualisation et expansion de la pornographie, sexualité embarrassée et omniprésence des smartphones jusque dans les lits conjugaux, déprimées passagères du moral des jeunes ménages et déprises économiques conjoncturelles⁴. Sur un ton plus militant, certains évoqueront un recours jugé trop important à l'interruption volontaire de grossesse, d'autres le recours trop réduit à la procréation médicalement assistée.



Source : Insee

Du côté de l'infécondité choisie, se renforce, depuis le tournant du millénaire, dans l'actualité éditoriale et dans les interrogations des commentateurs, une position que les Anglo-Saxons, dans un jeu de mots, avaient baptisé « *No Kidding* »⁵. Ce mouvement, appelé plus communément « *child free* », rassemble, sous un même vocable, les personnes et les couples qui choisissent de ne pas avoir d'enfants de manière délibérée. Ces partisans dénatales, objectivement écomalthusiens, revendiquent leurs choix au nom de convictions écologistes ou féministes⁶. Du côté de l'infertilité subie, la pollution et certaines consommations sont montrées du doigt, tandis que la qualité des gamètes fléchit.

Sur le banc des accusés, la politique familiale, aux ambitions historiquement très natalistes, doit répondre de révisions décriées. La réduction des avantages fiscaux liés à la présence d'enfants et la modulation des allocations familiales, décidées sous François Hollande, sont érigées en coupables de la détérioration de la fécondité.

Le consensus des travaux académiques souligne cependant que le lien global entre dépenses de politique familiale et niveau de la fécondité est habituellement tenu⁷. On considère généralement que les effets des politiques familiales sur la natalité sont petits et progressifs. Les changements de barèmes et de bases de calcul ne prouvaient, souvent, que des modifications dans les calendriers des naissances, sans portée notable sur la descendance finale.

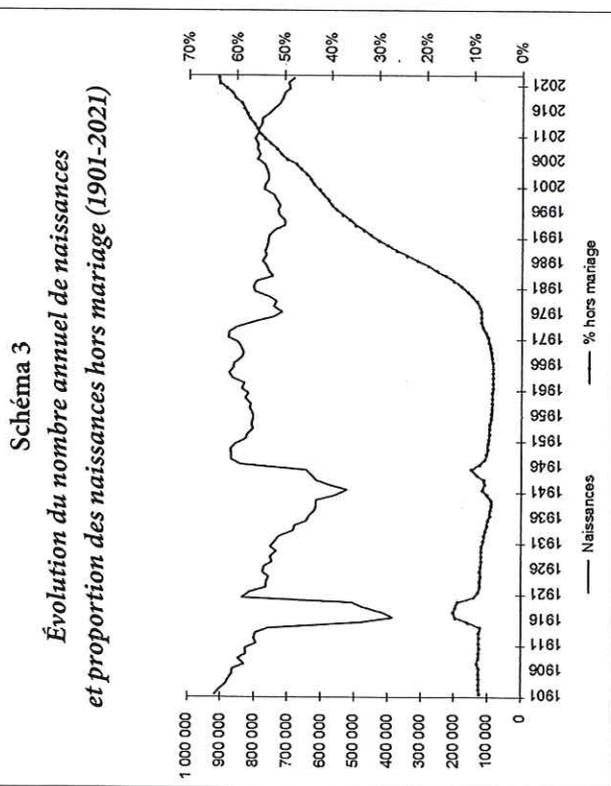
Du côté particulier des mécanismes de l'impôt, les politiques d'incitations fiscales ont des impacts extrêmement faibles et très lents à se diffuser⁸. Au sujet de la mise sous condition de ressources des allocations familiales (comme en 1998) ou de leur modulation selon le revenu (comme depuis 2015), les évaluations des impacts sur

la fécondité sont également très mitigées. Elles enclenchent, chez les spécialistes, plus de débats techniques que de conclusions largement admises, sinon pour dire que les effets observés demeurent limités⁹. Une grande question d'ailleurs consiste à savoir si les conséquences, lorsqu'elles sont observables, procèdent des mesures elles-mêmes ou des débats politico-médiatiques, souvent très larges, qui les entourent.

Les Français, par ailleurs, ne comprennent pas grand-chose à la sophistication de leurs prestations et de leurs impôts, un système que les « toutologues » qui en discutent ne maîtrisent pas forcément très bien non plus. On voit donc mal les Français raisonner leurs désirs d'enfants à partir d'évolutions des mécanismes de quotient familial et de prestations familiales que nombre de spécialistes supposés ne saisissent pas.

Plus généralement, au sujet des politiques démographiques, une leçon simple doit être conservée à l'esprit. Il s'avère plus facile, pour des pouvoirs publics, de limiter la fécondité que de l'inciter. Le

Le lien global entre dépenses de politique familiale et niveau de la fécondité est habituellement tenu



Source : Insee

Les chiffres concernent la France métropolitaine.

7. Pour une synthèse, voir Olivier Thévenon, « Évaluer l'impact des politiques familiales sur la fécondité », *Informations sociales*, n° 183, 2014, pp. 50-62 (sur www.cairn.info).

8. Pour des présentations de ces résultats, voir les travaux de Camille Landais, alors dirigés par Thomas Piketty, sur les évolutions du quotient familial : « Le quotient familial a-t-il stimulé la natalité française ? », *Économie publique / Public economics*, n° 13, 2003/2 (en ligne).

9. Voir un récent article qui soutient que la réforme de 2014, conditionnant au niveau de revenus l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) aurait accentué le déclin de

grand exemple chinois l'atteste. La République populaire de Chine a annoncé en 2015 la fin de la fameuse politique de l'enfant unique qui, au fond, a bien fonctionné. Soucieuse de sa fécondité dégradée, la Chine s'emploie maintenant à soutenir les naissances, en autorisant et même en incitant les couples à avoir deux ou trois enfants, sans grand effet¹⁰.

Parmi tous ces éléments explicatifs concernant la baisse de la fécondité, démêler l'essentiel de l'accessoire est assurément possible. En tout cas, la situation est là : il y a moins d'enfants. Et la situation retentit sur les marchés des couches et des petits pots. Au fil des années, les conséquences se diffusent dans l'ensemble de la société : besoins moins importants en crèches puis en classes scolaires. Les rues, par ailleurs, voient diminuer le nombre de poussettes et d'enfants. Incidemment, on voit tout de même d'autres emplois de poussettes, contenant des animaux domestiques, dans un report d'émotions et d'affections.

Quelques voies possibles

Passons donc sur les raisons de toutes ces évolutions et abordons une autre question capitale : que faire ? Si l'objectif consiste à inverser la courbe de la fécondité, six voies se profilent.

La plus efficace réside probablement dans l'augmentation de l'immigration subsaharienne. Cette voie n'est ni au goût, ni à l'ordre du jour, dans un pays où les questions identitaires braquent et où la part des enfants avec au moins un parent étranger hors Union européenne est passée de 12 % à 22 % en vingt ans. Si le recours accru à l'immigration pour contrer une faible natalité n'engrange pas forcément des suffrages majoritaires, le sujet de la fécondité doit passer par une analyse froide au regard de la question migratoire. Sur fond de controverses nourries autour de la créolisation de la population ou de son grand remplacement, il importe, pour notre sujet, d'observer que la fécondité moyenne masque une dispersion significative. Cette dispersion se repère sur les territoires. Elle se repère également, en lien avec la diversité des populations sur les territoires, en fonction des origines des mères. Sur une quinzaine d'années, la

baisse de l'indice conjoncturel de fécondité comprend à la fois la baisse de la fécondité des femmes nées en France et l'augmentation de celle des femmes nées à l'étranger.

En 2006, la fécondité des premières était de 1,9 et celle des secondes était de 2,3. La fécondité des femmes nées en France a baissé à 1,6 en 2020 et augmenté à 2,4 pour les femmes nées à l'étranger.

En 2021, l'indicateur conjonc-

tuel de fécondité des femmes

nées à l'étranger s'établit à

2,3 enfants par femme en

moyenne, contre 1,7 pour celles

nées en France. Il est le plus élevé pour les femmes nées au Maghreb (2,5) et dans les autres pays d'Afrique (3,3). À l'inverse, la fécondité des femmes nées en Europe du Sud est la plus faible, à 1,6. Ces données peuvent alimenter toutes les polémiques. Elles sont simplement à connaître quand on évoque le sujet des naissances.

Une deuxième orientation, plus praticable mais à très faible rendement potentiel, serait de revenir sur les réformes réduisant les bénéfices du quotient familial et des allocations familiales. L'idée traverse le débat public, mais sa mise en œuvre n'aurait qu'un impact très limité, s'il devait en avoir un, sur les naissances. Les retouches de la fiscalité jouent très peu et elles pèsent plus du côté de la désincitation (avec des diminutions d'avantages fiscaux) que de l'incitation (avec des augmentations d'avantages fiscaux). Pour dire cela plus simplement, une baisse des réductions d'impôts pour charge d'enfant a peu d'impact sur la natalité, qui baisse donc très peu en raison de la réforme. Une augmentation des réductions d'impôts a encore moins d'impact sur une natalité qui augmente encore moins en raison de la réforme. Bref, vouloir dépenser plus, au sens de dépenser comme avant, serait une sorte d'impasse.

La troisième voie, à valoriser, passe par les modes de garde. Les expertises montrent que c'est ce pan des politiques familiales qui a le plus d'incidences en termes de fécondité. Si le gouvernement souhaite voir augmenter les naissances, il doit prioritairement réaliser son projet de service public de la petite enfance (SPPE). Disponibilité et coût des modes de garde figurent parmi les premières raisons avancées par les Français et, parmi eux, les jeunes gens (les premiers

« Le gouvernement doit prioritairement réaliser son projet de service public de la petite enfance »

vation des conditions de vie (Crédoc), au sujet des incitations à avoir davantage d'enfants, « être sûr d'avoir une place pour l'enfant » arrivait au premier rang de leurs réponses à la question : « Parmi les éléments suivants, lequel pourrait vous-même vous inciter, ou aurait pu vous inciter, à avoir davantage d'enfants ? » La garantie d'une offre d'accueil se trouvait ainsi devant la baisse du coût du logement, le recours au temps partiel, la meilleure indemnisation du congé parental ou encore une nouvelle prime à la naissance¹¹. En 2023, une enquête de l'Ifop pour les associations familiales catholiques posait la question des raisons au renoncement d'avoir davantage d'enfants¹². Parmi les principales causes avancées arrivent en tête le désaccord ou l'absence d'un conjoint, puis la disponibilité et les coûts des modes de garde, et ce devant les difficultés financières ou d'emploi, les difficultés à se loger correctement ou bien les préoccupations climatiques. Il ressort de ces avis que, aux yeux des Français, les modes d'accueil de la petite enfance sont bien aujourd'hui un déterminant de la fécondité, en tout cas le moins impuissant, à ce sujet, au sein de la palette des mécanismes de la politique familiale.

Il faut, certes, être très prudent pour évaluer l'incidence des aides sur la natalité. Elles se complètent mutuellement, il est donc difficile d'isoler leurs effets respectifs. Mais aujourd'hui, du point de vue des économistes et des démographes, ce sont bien les aides en matière de garde d'enfants, permettant aux mères de concilier travail et vie familiale, qui soutiennent la fécondité. Depuis le tournant du millénaire, là aussi, elles expliquent, avec les taux d'emploi féminin, une grande part des différences de fécondité au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹³. Autrefois, la fécondité était élevée là où les femmes ne travaillaient pas. Aujourd'hui, elle est la moins dégradée là où elles exercent une activité professionnelle¹⁴. Alors, s'il faut choisir parmi des priorités de politique familiale, l'option de l'investissement dans

la petite enfance est très probablement à privilégier – si les moyens le permettent, car se pose toujours, en l'espèce, la question de la faisabilité financière de telles réformes¹⁵.

Sur le registre des réformes de la politique familiale, une quatrième voie peut s'ouvrir. Le système français privilégie, du point de vue sociofiscal, les deuxième et troisième enfants. Alors que le premier enfant ne rapporte rien en allocations familiales, le deuxième représente 140 euros par mois (pour 80 % des familles

Reformater les dépenses sociofiscales pourrait avoir une incidence sur la fécondité

concernées), le troisième 180 euros. Fiscalement, le bénéfice du quotient familial est d'une part pour chacun des membres du couple, d'une demi-part pour le premier et le deuxième enfant, d'une part pour le troisième¹⁶. Bref, la politique familiale à la française progresse fortement selon le rang de l'enfant. Le principe historique s'appuie sur une volonté et sur une conviction. La volonté est d'aider les familles nombreuses. La conviction, exprimée de façon abrupte mais claire, est que le premier enfant vient tout seul. Ce sont les autres arrivées qu'il faudrait aider. Or les familles et les Français ont changé. L'arrivée du premier enfant n'est plus aussi évidente et l'affirmation de jeunes femmes et de jeunes hommes qui ne veulent pas d'enfants, pour des raisons climato-géopolitiques, est à prendre au sérieux. À relativiser peut-être dans vingt ans, mais à prendre en considération maintenant. Le thème, mâtiné d'éco-anxiété ou d'individualisme, n'est d'ailleurs pas forcément si neuf. On baptise DINK (*Double Income No Kids*), depuis au moins deux décennies, les couples qui préfèrent vivre avec deux revenus et ne pas avoir la charge de descendants. Les déterminants sont certainement profonds mais, dans bien des cas de couples, le premier enfant manque à l'appel. Reformater les dépenses sociofiscales, pour partie, en direction du premier enfant pourrait aussi avoir une incidence sur la fécondité. Le conditionnel s'emploie ici à dessein car aux DINK

11. Voir la vague 2020 de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » du Crédoc (sur www.credoc.fr).

12. « Enquête sur le congé parental auprès des personnes ayant renoncé à avoir un ou d'autres enfants », Ifop pour les associations familiales catholiques (AFC), juillet 2023 (sur www.ifop.com).

13. Pour une première analyse, voir Anna Cristina d'Addio et Marco Mira d'Ercole, « Politiques, institutions et taux de fécondité : une analyse sur données de panel appliquée aux pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, n° 41, 2005, pp. 9-51.

14. Au-delà de la seule question démographique, voir, au sujet de l'importance de la conciliation

15. Voir, à cet égard, le regard aiguisé du spécialiste Antoine Math, « Baisse des naissances, service public de la petite enfance et congé parental mieux indemnisé : la branche famille de la Sécurité sociale discorde-t-elle des moyens pour réaliser les réformes annoncées ? », *Éclairages*, IRES, n° 27, novembre 2023 (sur <https://ires.fr>).

16. À l'origine, le mécanisme du quotient familial était très nataliste dans la mesure où, jusqu'en

s'ajoutent désormais les GINK (*Green Inclination No Kid*) sur lesquels la fiscalité et les prestations incitatives à la fécondité pèsent encore moins que les désormais traditionnels DINK. En tout cas, DINK comme GINK n'ont pas de premier enfant... Ce simple constat invite à s'interroger sur la cible même de cet édifice qu'est la politique familiale.

La cinquième voie, à approfondir puisqu'elle est déjà largement empruntée, est celle d'un environnement général positif pour les familles et les enfants, quelles que soient leurs conditions juridiques.

« Permettre aux adultes qui le souhaitent d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent »

Dans les comparaisons internationales, la France ne se distingue pas seulement par sa fécondité. Parmi les pays riches, elle campe aussi aux premières places du podium des naissances hors mariage (près des deux tiers aujourd'hui). À la différence des pays conservateurs à faible fécondité et à fortes réticences à l'égard des autres formes familiales que le mariage, la France considère à égalité, juridiquement et socialement, les enfants nés de divers types d'union (libre, civile). L'ensemble aménage un environnement français globalement favorable à l'enfant. En gommer les défauts résiduels, par exemple au regard de l'égalité entre les hommes et les femmes, en particulier pour ce qui a trait aux charges parentales, pourrait aussi avoir quelque incidence sur la fécondité.

Une double leçon générale se dégage. Autrefois, en France, le mariage permettait l'enfant. Aujourd'hui l'enfant permet, parfois, le mariage. Autrefois, dans les pays riches, c'était dans les pays où l'on se mariait le plus et le plus tôt que l'on avait le plus d'enfants. Aujourd'hui, c'est dans les pays où les unions et les séparations sont les plus aisées que le nombre d'enfants est le moins réduit.

L'importance des recompositions familiales

Enfin une sixième voie, plus originale, potentiellement féconde pourrait-on dire, mérite d'être explorée. Elle procède d'un constat. Le nombre d'enfants à domicile est, dans les familles monoparentales, de

pour la fécondité est de permettre aux adultes qui le souhaitent d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent : 2,39, pour être précis, en 2020 comme en 2011¹⁷. Ce 2,39 ne saurait être comparé équivalement au nombre d'enfants dans les foyers recomposés, ni, en toute rigueur, à l'indice conjoncturel de fécondité. Il marque cependant bien un décalage entre, d'une part, les réalités et les aspirations du moment, et, d'autre part, la descendance en cours et à venir des générations. Il convient aussi de noter que si, en moyenne, ce « nombre idéal d'enfants que vous aimeriez personnellement avoir ou auriez aimé avoir » est de 2,39, celui-ci croît avec l'âge. Dit autrement, il décroît avec la jeunesse : il est de 2,62 chez les 65 ans et plus, de 2,08 chez les 15 à 24 ans. Les plus jeunes veulent le moins d'enfants.

Mais quel rapport avec les familles recomposées, donc ? Dans ces dernières, une sur deux compte des enfants nés du couple actuel. La recomposition permet, dans une certaine mesure, une augmentation de la réalisation du désir d'enfant. De fait, elle contribue à la fécondité, bien plus directement que des sophistications sociofamiliales générales. D'où une idée simple : faciliter le passage de la monoparentalité à une conjugalité recomposée.

La monoparentalité piège des parents dans la pauvreté et dans la faible fécondité. Les aider à se recomposer familialement les aiderait individuellement à s'extraitre de la précarité et aiderait collectivement en matière de natalité. Concrètement, les caisses d'allocations familiales (CAF) et autres opérateurs de la politique familiale devraient, dans leurs politiques de lutte contre l'isolement, tout faire pour permettre les rencontres. Car les rencontres et les constitutions de couples, comme le précise tout traité de démographie¹⁸, sont la base de tout ce dossier de la fécondité.

En un mot donc, il faut encourager les recompositions familiales. Il n'y a là rien de rétrograde ou d'aberrant. De nombreux pays dans le monde interviennent pour susciter des unions et en soutenir la stabilité. Bill Clinton et Tony Blair, lorsqu'ils étaient aux affaires, ont beau-

17. À ce sujet, voir les données et les analyses de l'Union nationale des associations familiales (Unaf) : « Fort désir d'enfant, fécondité en baisse, que se passe-t-il ? », 14 janvier 2021, et Yvon Sénéyx, « Le désir d'enfant en cinq questions clés », *Réalités familiales*, n° 140/141, 2023 (disponible sur www.unaf.fr). Au sujet classique de la distance entre le nombre « idéal » et le nombre « réalisé » d'enfants, voir l'article ancien d'Alain Girard et Louis Rousselet, « Dimension idéale de la famille, fécondité et politique démographique », *Population*, volume 36, n° 6, 1981, pp. 1005-1034.

18. Voir, en particulier, Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch (dir.), *Les déterminants*

coup agi en ce sens. Aujourd'hui, Singapour organise même des sites de rencontre pour célibataires. Les collectivités territoriales japonaises font de même. Plus proche de nous, le monde agricole français cherche à valoriser les agriculteurs et à les aider à rencontrer des « âmes sœurs ».

Concrètement, deux possibilités s'ouvrent pour lutter ainsi contre la monoparentalité et plus généralement l'isolement. L'une, dirigiste, avec un grand service public de la rencontre. L'autre, plus libérale, avec des chèques, *vouchers* (« bons ») et tickets¹⁹ permettant d'utiliser les outils numériques modernes de la rencontre. Ceux-ci deviennent des outils extrêmement utilisés pour constituer des couples (selon une enquête de l'Ifop de l'été 2021, deux couples post-Covid sur cinq se sont formés *via* une première rencontre par Internet²⁰). Du point de vue des services et des équipements, les CAF pourraient soutenir les bars et restaurants, les moments de rencontre.

Au-delà des instruments, une double stratégie de prévention des séparations et de soutien aux recompositions peut à la fois diminuer la dépense publique et la pauvreté, tout en favorisant la fécondité. D'où la nécessité d'une politique familiale cherchant certes à atténuer les difficultés des personnes isolées mais aussi à favoriser leurs rencontres et les mises en couple !

Julien DAMON



Retrouvez le dossier « Familles »
sur www.revue-etudes.com

19. Une telle orientation donnerait d'ailleurs, indiquons-le pour sourire, un sens précis à l'expression : « J'ai un ticket. »

20. « Enquête sur la rencontre en ligne et la digitalisation de la vie sexuelle à l'heure du covid-19 », 28 juillet 2021 (sur www.ifop.com).